

Bulletin d'information



NATIONS UNIES
NIGER



NATIONS UNIES
DROITS DE L'HOMME
HAUT-COMMISSARIAT

Avant-propos du Représentant

Les droits de l'homme et la dignité de la personne humaine doivent être au centre des préoccupations en tout temps, en tout lieu.

La période de référence de cette dixième édition de votre bulletin d'information (Avril – Septembre 2023) est marquée par le coup d'état du 26 juillet 2023 à la suite duquel des sanctions économiques et financières ont été prises à l'encontre du Niger par la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Ce nouveau développement de la situation socio-politique du pays a un impact négatif sur les droits de l'homme notamment les droits économiques, sociaux et culturels et les droits civils et politiques. Face à cette situation, il est de la plus haute importance de renforcer la protection des populations et de garantir que l'assistance humanitaire parvienne à ceux ou celles qui en ont le plus besoin, dans le respect de leurs droits fondamentaux et de leur dignité.



Au cours de la période, outre un travail de suivi renforcé de la situation des droits de l'homme dans le pays, le HCDH-Niger a participé à plusieurs réunions, organisé des activités de renforcement des capacités des acteurs et partenaires locaux, et procédé au lancement des activités marquant la célébration de la DUDH 75 entre autres.

Avant-propos du Représentant

Les refoulements de migrants d'Algérie, qui se font en violation de leurs droits humains, ont atteint un pic inquiétant. Abandonnés au kilomètre zéro, les migrants doivent rejoindre à pied le village de Assamaka à 15 km. Au mois de mai, plus de 5.000 migrants refoulés vivaient à Assamaka. Cette situation d'afflux se répercute à Arlit, et à Agadez car par manque d'assistance et d'espoir, certains migrants continuent vers ces villes distantes d'Assamaka respectivement de 212 km et 450 km. Ces derniers viennent s'ajouter à d'autres migrants se

trouvant déjà sur place. Le Bureau du HCDH-Niger salue la collaboration entre le Système des Nations Unies, le gouvernement et des ONG nationales et internationales pour la mise en place d'un plan de réponse humanitaire : « *Plan de réponse à la situation humanitaire à Assamaka* », adopté au mois de mai 2023. Le HCDH-Niger suit de près la situation et s'active dans le plaidoyer en faveur d'une réponse adéquate aux migrants mais aussi aux communautés d'accueil.

Omer Kebiwou Kalameu

Représentant du HCDH au Niger



Droit humains 75 : le bureau du HCDH-Niger sensibilise plus de 3.000 élèves sur les droits de la femme et la DUDH 75

Le 26 mai 2023, dans le cadre de l'initiative Droits Humains 75, le HCDH-Niger a lancé à Niamey, au CEG 25 des activités de sensibilisation sur les droits des femmes et la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH), en étroite collaboration avec les Ministères de la Protection de la Femme et de l'Education Nationale. Le 29 mai, les activités se sont poursuivies au CES Saga Gorou, dans la banlieue de Niamey. Au moins 3000 élèves, dont 1800 filles, ont participé à ces deux séances de sensibilisation sur la DUDH, les droits des femmes et des filles, le droit à l'éducation, les nouvelles technologies de l'information et de la communication et l'inclusion des femmes. Dans ses discours de circonstances, le Représentant du HCDH-Niger a souligné que les droits des femmes ne sont pas un luxe dont nous pourrions nous passer en attendant d'avoir endigué la crise climatique, mis fin à la pauvreté et créé un monde meilleur.

Ces deux activités ont été une opportunité pour le HCDH-Niger de promouvoir les droits des femmes auprès des filles et garçons du secondaire, et de discuter des besoins stratégiques immédiats et des devoirs de l'État, de la société et des

partenaires, dans le contexte de trois événements majeurs pour le Niger, notamment la journée internationale des droits de la femme, la journée de la femme nigérienne, et l'Initiative Droits Humains 75. Pour le HCDH-Niger ces rencontres représentent également une occasion d'avoir une pensée pour toutes les femmes et les filles qui vivent dans les zones fragilisées par l'insécurité au Niger. En effet, l'insécurité affecte les femmes et les filles qui sont contraintes à de fréquents déplacements et soumises à des violences basées sur le genre, des restrictions de toutes sortes ainsi que des enlèvements et des extorsions de biens. En marge de ces événements qui ont vu une grande mobilisation de la part des élèves, le HCDH-Niger a également remis 400 livres (200 par CEG) sur les droits de l'homme aux bibliothèques des CEG 25 et Saga Gorou. Les questions de l'égalité des sexes et de la non-discrimination en tant que principes fondamentaux des droits de l'homme inscrits dans la DUDH et la Constitution du Niger, ainsi que l'importance de cultiver les valeurs des droits de l'homme dans la vie quotidienne ont été abordées à cette occasion.

"Chacun de nous ici présent à un rôle à jouer dans la promotion et la protection des droits des femmes et des filles nigériennes. C'est un devoir pour chacun et chacune de nous de leur donner de la lumière, de construire avec elles une nouvelle espérance faite de paix, de sécurité et de prospérité. C'est pourquoi j'en appelle à une plus grande implication des hommes et des garçons dans la lutte contre les violences basées sur le genre et la protection des droits des femmes et des filles. Les valeurs et les droits consacrés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme fournissent des points de référence pour guider nos actions collectives afin que personne ne soit laissé de côté. En vérité, chaque fois que les valeurs de l'humanité sont abandonnées, où que cela se produise, nous courons tous un plus grand risque" :

Omer Kébiwou Kalameu, Représentant du HCDH-Niger.

Droit humains 75 : le bureau du HCDH-Niger sensibilise plus de 3.000 élèves sur les droits de la femme et la DUDH 75



CES Koira Kano Nord ou CEG 25



La Représentante du Ministère de la femme (à gauche) et la célèbre magistrate et Coordonnatrice de l'ONG Chroniques Juridiques, Maimouna Goge Gazibo (à droite)



Animation d'un officier des droits de l'homme au CES Saga Gorou



Deux officiers des droits de l'homme avec des gadgets HCDH



Le Représentant et les invités au CES Saga Gorou

Droit humains 75 : le bureau du HCDH-Niger sensibilise plus de 3.000 élèves sur les droits de la femme et la DUDH 75



Le Représentant et les invités au CES Koira Kano Nord

ARTICLE 7

Nous sommes tous égaux devant la loi et avons droit à une protection égale.

Déclaration universelle des droits de l'homme

ARTICLE 22

La société doit m'aider à me construire librement

et à tirer le meilleur parti de tous les avantages offerts par mon pays.

Déclaration universelle des droits de l'homme

ARTICLE 26

J'ai le droit d'aller à l'école,

de poursuivre mes études le plus loin possible et d'apprendre sans discrimination de race, de religion ou de nationalité.

Déclaration universelle des droits de l'homme

ARTICLE 29

J'ai des responsabilités envers la communauté

dans laquelle le développement de ma personnalité est possible. La loi doit garantir mes droits fondamentaux. Elle doit veiller à ce que le respect de ces droits soit mutuel.

Déclaration universelle des droits de l'homme

ARTICLE 30

Aucun individu ni aucune institution

ne doit agir de manière à porter atteinte aux droits consacrés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Déclaration universelle des droits de l'homme

Journée Nationale de la Femme Nigérienne : les droits des femmes sont des droits de l'Homme

Le Niger a pris plusieurs engagements afin de promouvoir l'égalité de genre. Ainsi, l'article 22 de la Constitution proclame que : « L'Etat veille à l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard de la femme, de la jeune fille et des personnes handicapées. Les politiques publiques dans tous les domaines assurent leur plein épanouissement et leur participation au développement national.

L'Etat prend, en outre, les mesures de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants dans la vie publique et privée. Il leur assure une représentation équitable dans les institutions publiques à travers la politique nationale du genre et le respect des quotas. ».

Le 13 mai a été déclaré journée nationale de la femme nigérienne par le décret n° 92-370 du 25 novembre 1992 commémorant la marche historique des femmes nigériennes de tous âges et de toutes appartenances politiques. En effet, un an plus tôt, le 13 mai 1991, des femmes de tous horizons sont descendues dans les rues de Niamey et ont lutté pour leurs droits politiques et leur inclusion, notamment pour réclamer une meilleure représentation au sein de la commission préparatoire de la Conférence nationale souveraine. Cette date est considérée comme un tournant dans la participation à la vie publique des femmes au Niger et dans la modernisation des lois en leur faveur.

Dans le cadre de la commémoration du 13 mai 2023, le HCDH-Niger a participé au Palais des Congrès de Niamey à la célébration de la 32^{ème} édition de la Journée nationale de la femme nigérienne. Placée cette année sous le thème « Femmes et développement », et sous le parrainage du Premier ministre, cette importante rencontre a rassemblé des milliers de personnalités dont des membres du Gouvernement, des partenaires techniques et financiers, des agences onusiennes, des OSC et des

représentants des forces de sécurité et de défense. Dans une allocution prononcée lors de cette rencontre, le Chef du Gouvernement a souligné que le thème s'inscrit parfaitement dans les engagements pris par le Niger aux niveaux international et national pour promouvoir la pleine participation des femmes aux actions de développement. Le HCDH-Niger a fourni un appui technique, et financier pour l'organisation de cette activité. A l'issue de la cérémonie, des prix ont été décernés à un certain nombre de femmes qui ont contribué de manière significative à la promotion des droits des femmes au Niger depuis 1960.

Les inégalités entre les hommes et les femmes constituent un frein à la promotion des droits humains, à la réduction de la pauvreté, à la croissance économique et au développement durable. La réalisation des objectifs de développement durable exige la participation effective et égalitaire des hommes et des femmes et ce, à tous les niveaux du processus de création et de redistribution des richesses.

Le Gouvernement du Niger a adopté une Politique Nationale de Genre (PNG) le 31 juillet 2008 qui constitue un cadre d'orientation nationale en matière de promotion du genre.

Cette politique se veut un cadre de concertation et de dialogue pour assurer un développement humain durable et équitable. Elle s'articule autour de quatre axes stratégiques :

- ☞ Amélioration de l'environnement socioculturel en lien avec la démographie, la paix et la sécurité pour plus d'équité entre les hommes et les femmes ;
- ☞ Renforcement du cadre institutionnel et juridique favorable à l'application effective des droits des femmes et des petites filles, à la lutte contre les violences basées sur le genre et à la participation équitable des hommes et des femmes à la gestion du pouvoir ;
- ☞ Autonomisation économique et croissance inclusive en lien avec la gestion durable de l'environnement, la gestion des risques de catastrophes, les migrations et les urgences humanitaires ;
- ☞ Renforcement des mécanismes institutionnels et cadres organisationnels de coordination, de suivi-évaluation et de partenariat.

Journée Nationale de la Femme Nigérienne : les droits des femmes sont des droits de l'Homme

La veille, le 12 mai 2023, le HCDH-Niger a participé à la table ronde organisée en faveur des élèves du Collège Mariama de Niamey par le Réseau des Journalistes pour les Droits de l'Homme (RJDH). Au cours de cette activité, le bureau a profité de l'occasion pour féliciter le gouvernement du Niger pour ses efforts inlassables de promotion et de protection des droits humains et en particulier ceux des femmes et des filles. Il a également rendu hommage à toutes les femmes et aux filles vivant dans des zones touchées par le conflit, ainsi qu'à toutes les femmes laissées en marge de la société en raison de leur faible capacité économique, de leur handicap et d'autres situations, et a salué la valeur de toutes les femmes qui se trouvent dans un environnement aussi rude marqué par les effets néfastes du changement climatique. Le HCDH-Niger a également plaidé, comme un devoir pour tous, de donner la lumière et l'espoir à ces cœurs obscurcis par tant de problèmes et d'incertitudes.



Allocution du Représentant du HCDH-Niger

Puisque les femmes constituent la moitié de la population mondiale, elles sont habilitées à jouir de tous les droits fondamentaux.

Les droits des femmes dans la vie publique et politique

La participation à la vie publique ne se limite pas aux élections ou à l'exercice d'une charge publique élective. Il s'agit aussi du droit de participer aux activités de la société civile, de commissions publiques, d'assemblées locales, de partis politiques, de syndicats, d'associations professionnelles ou industrielles, d'organisations de femmes, d'associations locales et autres associations s'intéressant à la vie publique et politique.

Droits et santé en matière de sexualité et de procréation

Une des dimensions essentielles des efforts pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes consiste à faire en sorte qu'elles puissent accéder aux services dont seules les femmes ont besoin. Il est indispensable de garantir la disponibilité, l'accessibilité, la qualité et l'acceptabilité de ces services et médicaments pour que les femmes puissent jouir de leurs droits en matière de santé sexuelle et génésique.

Le droit des femmes à un niveau de vie suffisant

Les droits des femmes en matière de terres, de biens, de nourriture, d'eau et d'assainissement, ainsi que leur droit au travail et à la sécurité sociale, sont intrinsèquement liés au droit à un niveau de vie suffisant. Leur accès à ces biens et leur autorité en la matière sont un facteur déterminant de leurs conditions de vie, en particulier dans des économies rurales ; ils sont indispensables à la survie, à la sécurité économique et à l'intégrité physique des femmes et de leurs enfants.

STOP à la violence à l'égard des femmes

La violence à l'égard des femmes constitue une violation des droits de la personne humaine et des libertés fondamentales et reconnaît qu'elle traduit des rapports de force historiquement inégaux entre hommes et femmes.

L'effet des migrations et déplacements de populations sur l'exercice de leurs droits par les femmes

La migration peut aggraver les vulnérabilités et exposer les femmes migrantes au risque de discrimination, de violence et à d'autres formes d'exploitation. Bien que les États aient le droit souverain de déterminer les conditions d'entrée et de séjour sur leur territoire, ils sont tenus de respecter, protéger et réaliser les droits fondamentaux de toute personne se trouvant sous leur juridiction, indépendamment de sa nationalité, de son origine, de son sexe ou de son âge et quel que soit son statut en tant qu'immigrant.

Les droits fondamentaux des femmes dans les conflits et les crises

Le conflit exacerbe des modes de discrimination sexiste déjà existants. Ainsi, le viol et les violences sexuelles en temps de guerre peuvent être considérés comme des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité, des actes de torture ou des actes constitutifs de génocide pourvu que tous les éléments pertinents du crime soient réunis.

L'accès des femmes à la justice

Si l'on veut que les femmes puissent accéder à la justice, il faut qu'elles jouissent du droit à l'égalité devant la loi, que des procédures garantissant un accès non discriminatoire à la justice soient mise en place et que les femmes aient effectivement accès aux voies de recours. Les États sont tenus d'instaurer une protection effective des femmes contre tout acte discriminatoire.

Le HCDH-Niger et ONU FEMMES à l'unisson pour la mise en œuvre de l'agenda Femmes, Paix et Sécurité au Niger

ONU FEMMES-Niger et le HCDH-Niger ont initié et obtenu le financement du projet : « Accélérer la mise en œuvre de l'agenda femmes, paix et sécurité pour une meilleure prévention et gestion des conflits et la consolidation d'une paix durable et inclusive dans les régions de Tahoua et Zinder » (Projet Gender Promotion Initiative : GPI2.0), sur une durée de 24 mois. L'objectif de ce projet est d'accélérer la mise en œuvre de l'agenda Femmes, Paix et Sécurité au Niger et accroître la participation et l'influence des femmes et des filles dans les initiatives de consolidation de la paix, avec un focus sur les organisations de la société civile féminines des régions de Zinder et de Tahoua. Cela se fera par le renforcement des capacités techniques, opérationnelles et financières des organisations de la société civile féminine pour une meilleure prise en compte des besoins spécifiques liés au genre mais aussi à travers un mécanisme national de coordination en vue d'un meilleur suivi de la mise en œuvre des initiatives dérivées de l'agenda Femmes, Paix et Sécurité au Niger.

Dans le cadre du projet GPI 2.0, le HCDH-Niger a organisé des journées de sensibilisation et de formation sur les questions des droits de l'homme à l'intention des représentants d'institutions publiques, d'organisations

féminines, des médias communautaires et des chefs traditionnels et religieux des communes de Zinder, Mirrhia, Dakoussa, Tirmini, Tahoua, Affala, Takanamat et Konni, respectivement du 27 au 29 avril à Zinder, et du 1er au 03 mai à Tahoua. Ces activités font suite à la mission de ciblage des OSC et des deux organisations faitières des dites communes et à l'organisation de l'atelier de planification opérationnelle avec la partie nationale en février 2022. Ces journées de sensibilisation et de formation, qui ont réuni 119 personnes (55 femmes et 64 hommes), avaient pour objectif de sensibiliser les acteurs clés sur :

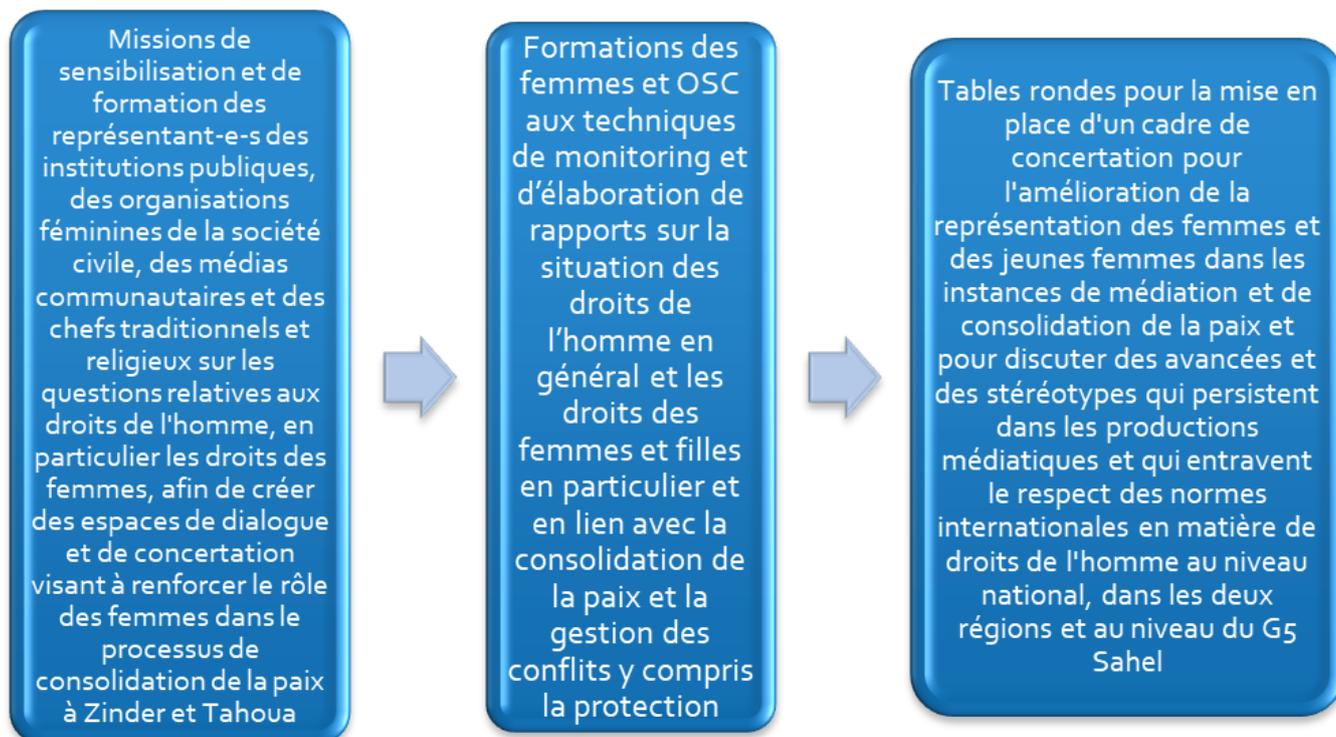
- ☞ Les droits de l'homme,
- ☞ La coexistence pacifique,
- ☞ La place et le rôle des femmes et des jeunes filles dans la prévention et la gestion des conflits,
- ☞ L'impact de la qualité des productions médiatiques sur la participation des femmes et des jeunes filles dans le processus de consolidation de la paix,
- ☞ La mise en place d'espaces de dialogue et de concertation visant à renforcer le rôle des femmes dans le processus de consolidation de la paix.
- ☞ La DUDH traduite en Haoussa et Zarma par le HCDH-Niger a servi d'outil de base lors des travaux de groupes des participants.



Les représentants des médias communautaires de Tahoua tenant la DUDH traduite en Haoussa et Zarma

Le HCDH-Niger et ONU FEMMES à l'unisson pour la mise en œuvre de l'agenda Femmes, Paix et Sécurité au Niger

Principales activités du HCDH-Niger dans la mise en œuvre du Projet GPI 2.0



Le 21 juin 2023 à Tahoua, a débuté la restitution des résultats de l'enquête sur le ciblage des bénéficiaires du projet. L'objectif de cette enquête était de cibler les 5000 bénéficiaires du projet à Tahoua répartis comme suit : 2.500 femmes, 1.000 hommes et 1.500 jeunes filles et garçons, dont 5% du total alloué aux personnes vivant avec handicap. Au total 30 villages de 3 communes (Konni, Afala et Takanamatt) ont été sillonnés par une équipe de 21 enquêteurs dont 10 femmes.

Le projet Gender Promotion Initiative s'articule autour de trois points essentiels :

1. Le renforcement des capacités techniques, opérationnelles et financières des organisations de la société civile féminine de Tahoua et Zinder, y compris la création des réseaux afin qu'elles puissent participer effectivement aux mécanismes de prise de décision et contribuer significativement à la consolidation de la paix au niveau national, régional et communautaire ;
2. L'accroissement de l'influence des femmes et des jeunes filles dans la gouvernance locale à Zinder et Tahoua, et nationale pour accroître leur participation aux sphères publiques et privées de prise de décision dans le respect des droits humains ;
3. Le renforcement des mécanismes de coordination, de collecte et d'analyse des données sur les questions de Femmes, Paix et Sécurité au Niger et l'amélioration de la redevabilité, de la communication, des innovations et de la gestion des connaissances.

Publication de la deuxième note trimestrielle sur les tendances de la situation des droits de l'homme et du droit international humanitaire au Niger de janvier à mars 2023

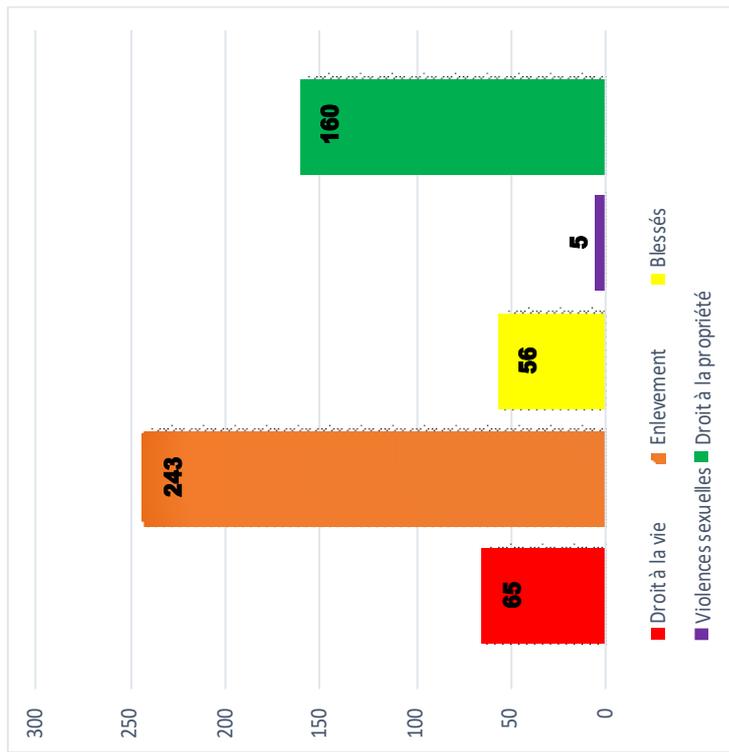
Conformément à son mandat contenu dans l'accord de siège signé le 09 décembre 2019, le HCDH-Niger a produit la deuxième note publique qui analyse les tendances ayant marqué la situation des droits de l'homme au Niger du 1^{er} janvier au 31 mars 2023. La note trimestrielle a été présentée le 14 juillet 2023, dans les locaux du HCDH-Niger. La note a essentiellement été préparée sur la base des informations vérifiées par le HCDH-Niger au cours de ses missions de terrain dans les régions et grâce à ses partenaires locaux (OSC, institutions étatiques, médias, organisations des jeunes et des femmes, autorités traditionnelles). La méthodologie utilisée est celle du HCDH, et s'est basée sur les principes directeurs de l'enquête à savoir : ne pas nuire, la protection des témoins et le respect de la confidentialité. Le HCDH-Niger a aussi utilisé les méthodes de collecte d'informations, en l'occurrence l'entretien confidentiel avec les témoins et les victimes et la vérification des informations à travers des sources crédibles et indépendantes. Le Bureau s'est également basé sur des données crédibles et fiables des sources sécuritaires. Il a également considéré les positions prises par les institutions étatiques relativement à des incidents impactant les droits de l'homme dans le pays. Avant sa publication et conformément à la méthodologie en la matière, la note a été partagée avec les autorités du Niger pour leurs observations. Il est important de préciser que les cas documentés par le HCDH-Niger et les tendances ainsi dégagées ne concernent pas toutes les régions.



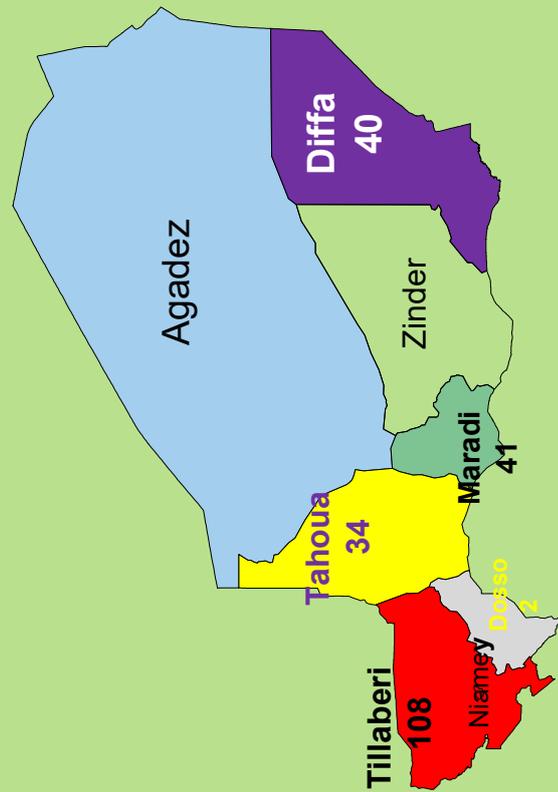
Le Représentant du HCDH-Niger présentant la note trimestrielle aux journalistes au cours du point de presse

Publication de la deuxième note trimestrielle sur les tendances de la situation des droits de l'homme et du droit international humanitaire au Niger de janvier à mars 2023

Nombres de victimes par violations et atteintes aux droits de l'homme documentés du 1^{er} janvier au 31 mars 2023



Répartition du nombre d'incidents enregistrés par région



Les incursions armées ont eu lieu dans les régions de Diffa, Dosso, Maradi, Tahoua et Tillabéri et sont attribuables aux GANEs du Groupe de Soutien à l'Islam et aux Musulmans (GSIM), de l'Etat Islamique au Grand Sahara (EIGS), de Boko Haram, et à des individus armés non identifiés.

Le HCDH-Niger a enregistré 529 victimes d'atteintes aux droits de l'homme et violations du droit international humanitaire, soit une augmentation de 50,4% comparé à la précédente période (351 victimes). Toutes les victimes sont des civils. Il s'agit des cas de meurtres (65), d'enlèvements (243), de violences physiques et psychologiques (blessés par armes à feu ou par armes blanches (56) et des survivantes de violences sexuelles et basées sur le genre (5), de vols de bétail (160 cas), et de destructions de biens.

L'insécurité continue d'entraver l'exercice et la jouissance du droit à l'éducation. 873 écoles sont fermées affectant 68.857 élèves dans la région de Tillabéri, 2.902 dans la région de Tahoua, 1.640 dans la région de Diffa et 485 dans la région de Maradi. Au cours de la période en revue, le Bureau a noté qu'en dépit des efforts des autorités judiciaires pour lutter contre la surpopulation carcérale dans les prisons, les cas de détentions préventives de longue durée et sans jugement constituent le problème majeur et récurrent au niveau de certaines prisons. Au Centre de Réinsertion de Kollo, par exemple, sur 1.190 personnes en détention, 1.046 étaient en détention préventive au mois de février 2023.

Refoulement massif de migrants à Assamaka : les migrants en tant qu'êtres humains jouissent des mêmes droits que les non migrants

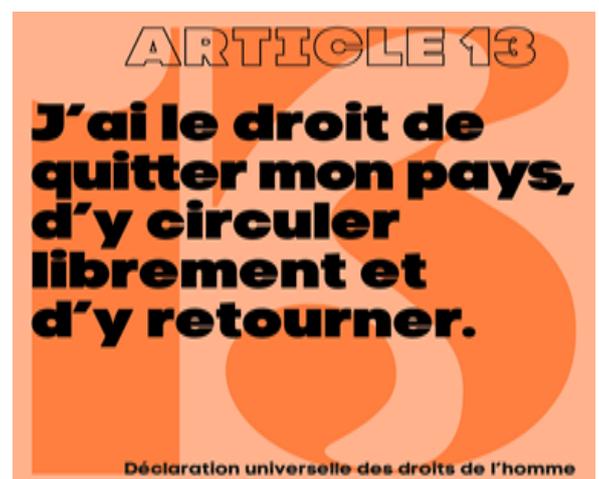


Le point-zéro, la frontière entre le Niger et l'Algérie, en plein désert.

Le principe de non-refoulement est un principe essentiel en droit international et un pilier du droit d'asile. Bien que consacré dans de nombreux textes internationaux et régionaux, ce principe est de plus en plus violé par les États. Les migrants et demandeurs d'asile sont les premiers à souffrir de ces violations dans la mesure où ces derniers sont susceptibles de subir des traitements inhumains et dégradants, des violences ou des atteintes à leur vie.

La situation des migrants expulsés par vagues de l'Algérie depuis le début de l'année a fait l'objet d'une attention particulière. Ces migrants sont en situation de vulnérabilité et bloqués à Assamaka, un village de 3.000 habitants situé à une quinzaine de kilomètres de la frontière algérienne. Ces migrants sont composés d'hommes, de femmes, d'enfants et souvent de personnes âgées principalement originaires d'Afrique subsaharienne, avec plus de 90 % de ressortissants de la Communauté Economique des États de

l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Ces personnes sont livrées à elles-mêmes dans le désert du Sahara et ont un besoin urgent d'eau, d'abris, de nourriture, de soutien médical et psychosocial. Entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} avril 2023, l'ONG Alarme Phone Sahara, qui vient en aide aux migrants dans la zone sahélo-saharienne, a comptabilisé 11.336 personnes expulsées de l'Algérie vers le Niger. Début mai, plus de 5.000 d'entre elles étaient bloquées à Assamaka, selon les autorités nigériennes.



Refoulement massif de migrants à Assamaka : les migrants en tant qu'êtres humains jouissent des mêmes droits que les non migrants

En 2014, l'Algérie passe un accord de rapatriement avec le Niger. L'idée est de rapatrier les Nigériens qui s'adonnent à la mendicité. Le gouvernement du Niger considère que ces populations donnent une mauvaise image de leur pays. En 2017, des ressortissants d'autres pays que le Niger majoritairement ceux des pays d'Afrique de l'Ouest, sont expulsés d'Algérie vers le Niger.

En 2015, le Niger vote la loi 2015-36 relative au trafic illicite de migrants. Cette loi ne pénalise pas les migrants mais pénalise « toute personne qui, intentionnellement et pour en tirer, directement ou indirectement, un avantage financier ou un autre avantage matériel, assure l'entrée ou la sortie illégale au Niger d'une personne », ainsi que toute personne qui possède ou fournit des documents illégaux ou assure le séjour illégal au Niger d'une tierce personne. Cependant, l'application de la loi 2015-36 a montré des failles, entraînant de facto un changement progressif des routes migratoires, accompagné par des risques accrus pour les migrants pendant le voyage et créant les conditions qui facilitent la mise en danger de la vie des migrants, la répression et les abus divers à leur encontre. Les migrants sont devenus encore plus vulnérables face à des groupes criminels organisés qui possèdent des fonds et bénéficient, du fait de la corruption, des accointances nécessaires pour rester toujours actif.



Migrants refoulés arrivés à Assamaka. Photo : Alarme Phone Sahara. Avril 2023

Les préoccupations en matière de droits de l'homme sont nombreuses et portent sur la discrimination, la santé, l'éducation, la sécurité, l'alimentation, l'accès à la justice, etc. En effet, les migrants retournés déclarent avoir été arrêtés dans différentes villes d'Algérie par les autorités algériennes, placés dans des bus en direction de Tamanrasset, puis In Guezzam et expulsés vers le Point Zéro distant de 15 Km de la localité d'Assamaka sans garantie de procédure équitable. La population d'Assamaka est confrontée à un déficit de services sociaux de base.

Le HCDH-Niger a relevé qu'un climat de méfiance règne entre les migrants et les communautés d'accueil dans les villes d'Assamaka et d'Agadez à cause du nombre élevé des migrants arrivés et de la forte pression sur les ressources existantes déjà insuffisantes. Au titre des actions qui ont été entreprises par le HCDH-Niger, il convient de mentionner la remise officielle d'un document de plaidoyer, en mars 2021, au Ministre de la Justice, Garde des sceaux, dont l'objectif est l'adoption d'une nouvelle loi afin d'assurer une meilleure réponse, notamment, quant à la protection des droits humains des personnes migrantes. Consécutivement, le HCDH-Niger a fourni son appui au gouvernement dans l'élaboration du projet de réforme de la loi 2015-36 du 26 mai 2015 relative au trafic illicite de migrants, pour lui permettre de disposer d'un instrument législatif harmonisé et cohérent.

Le Projet Protection des Migrants (PROMIS) sensibilise et forme contre les violations et abus des droits de l'homme des migrants

Promouvoir la cohésion sociale et instaurer un climat de confiance entre autorités locales – migrants – population hôte

Le HCDH-Niger à travers le Projet PROMIS a mené une mission de sensibilisation dans la région d'Agadez sur les droits et devoirs des migrants, et sur les migrants climatiques, du 24 avril au 2 mai. Cette importante activité a regroupé des autorités locales de diverses institutions régionales dont le gouvernorat, le conseil régional, la direction de la migration, la direction de la protection de l'enfance, la direction de la santé publique et de la population, la police, la justice, ainsi que des représentants de la société civile, des migrants et des populations d'accueil d'Agadez. L'objectif de cette mission de sensibilisation était d'améliorer la cohabitation pacifique entre les migrants et les communautés d'accueil afin de mieux assurer l'accès des migrants aux biens et services publics existants, notamment l'eau, l'électricité, la terre, le logement, l'éducation, la santé et la justice. Cette mission de sensibilisation a largement contribué à créer progressivement un climat de confiance entre les communautés d'accueil et les migrants expulsés d'Algérie dont Agadez est un point de convergence. Elle a également renforcé le respect des droits de l'homme des migrants. Au total, 397 personnes dont 91 migrants ont participé à la session de sensibilisation sur la coexistence pacifique.

Renforcer l'application des normes pour la dignité humaine et les droits fondamentaux



Participants à l'atelier d'Agadez sur la protection des droits de l'homme aux frontières internationales

Le Projet Protection des Migrants (PROMIS) sensibilise et forme contre les violations et abus des droits de l'homme des migrants

Sensibilisation et formation des forces de défense et de sécurité pour une meilleure protection aux frontières internationales

Le projet PROMIS, en collaboration avec ONUDC et ONU-FEMMES, a organisé deux ateliers de formation spécialisée pour les agents de la Direction de la surveillance du territoire de la Police nationale, de la Gendarmerie nationale, de la Garde nationale, et de la douane, sur la « protection des droits de l'homme aux frontières internationales ». Ses ateliers se sont déroulés à Niamey les 29 et 30 mai, et à Agadez les 14 et 15 juin.

L'objectif de cette formation était de renforcer le respect des responsables de l'application des lois pour la dignité humaine et les droits fondamentaux, ainsi que leurs capacités à traduire ces valeurs en actions concrètes en raison du rôle tout particulier qui leur est dévolu – protéger et promouvoir les droits de l'homme aux frontières internationales. Les présentations et les discussions ont porté sur les normes internationales relatives aux droits de l'homme liées à leurs responsabilités respectives en matière de migration, de lutte contre la traite des êtres humains et de trafic illicite de migrants.

Le HCDH-Niger intensifie la sensibilisation sur la traite des personnes et le trafic illicite de migrants

A Tahoua, du 24-27 juillet, le projet PROMIS et son partenaire l'Agence Nationale de lutte contre la Traite des personnes et le trafic illicite de migrants (ANLTP/TIM) ont mis en œuvre plusieurs activités entrant dans le cadre de la campagne Cœur Bleu en ciblant les étudiants de l'Université Djibo HAMANI notamment :

- ☞ un concours de slam,
- ☞ une soirée culturelle jalonnée de musique, danses et sketches de sensibilisation sur la responsabilité de l'Etat dans la protection des droits humains des migrants et des victimes de la traite,
- ☞ l'organisation d'un match de Football.

Le HCDH-Niger a ainsi mis à profit la campagne Cœur Bleu pour :

- ⇒ accroître les connaissances des jeunes sur la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et le sens de la célébration de ses 75 ans pour notre époque et pour l'avenir,
- ⇒ fournir des connaissances et des outils concrets pour aider la population à mieux connaître et défendre ses droits,
- ⇒ engager les jeunes à promouvoir et protéger chaque jour les droits des plus vulnérables et à promouvoir le droit à l'éducation et à l'égalité de tous pour prévenir efficacement la traite des personnes et le trafic illicite des migrants ainsi que leurs conséquences néfastes sur les droits des victimes et des migrants.

La collaboration du projet PROMIS avec les partenaires locaux, à savoir la ville et l'Université Djibo Hamani de Tahoua a valu à l'activité d'enregistrer un fort engouement à travers la participation d'environ 200 étudiants.



Article 3 a)	
L'expression "traite des personnes" désigne <u>le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes,</u>	Les actes
<u>par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages</u>	Les moyens
<u>pour</u> obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre <u>aux fins d'exploitation</u> . L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes.	Les fins d'exploitation

Le HCDH-Niger et ses partenaires au service du renforcement de la confiance entre les FDS et les Communautés

Le HCDH-Niger a fourni un appui technique et financier au Réseau ouest-africain pour la consolidation de la paix du Niger (WANEP-Niger) pour l'organisation et la facilitation d'un atelier visant à établir et à renforcer la confiance et la collaboration entre les forces de défense et de sécurité (FDS) et les communautés locales des communes touchées par la violence et l'insécurité dans la région de Maradi. Cet atelier organisé dans le cadre du projet de « Renforcement des capacités des forces de sécurité intérieure en matière de respect du droit international des droits de l'homme lors des opérations de maintien de l'ordre », s'est déroulé du 12 au 14 juin à Maradi. L'objectif principal de cet atelier était d'initier et

de développer des espaces de collaboration et de médiation civilo-militaires pour mettre en place et maintenir un climat de confiance et de collaboration entre les FDS et les communautés locales dans les zones touchées par l'insécurité dans la région de Maradi. Au total, 39 participants (15 femmes et 24 hommes), dont des conseillers municipaux, des responsables d'organisations de femmes et des jeunes des communes de Maradi, Madarounfa, Gabi et Guidan Sori, ainsi que des représentants de la police, de la gendarmerie, de la garde nationale, de la protection civile et des eaux et forêts ont participé à l'atelier.



Photo de famille des participants

Le HCDH-Niger et ses partenaires au service du renforcement de la confiance entre les FDS et les Communautés

Renforcement des capacités de la police nationale sur le maintien et le rétablissement de l'ordre public

Du 10 au 14 juillet 2023, le Projet Forces de Sécurité Intérieure a organisé à Zinder une session de formation de cinq jours au profit de 25 officiers de police et des chefs de postes de police, sur le respect des normes des droits de l'homme dans les opérations de maintien et de rétablissement de l'ordre public. La session visait à renforcer les capacités des

officiers de police à mieux remplir le devoir que leur impose la loi, en servant la communauté lors des opérations de maintien de l'ordre. La session de formation de Zinder qui a rassemblé des participants venant de Diffa, Maradi et Zinder, fait suite à la session de Tahoua organisée en mars 2023.

Le HCDH-Niger renforce les capacités des premiers inspecteurs de l'administration pénitentiaire du Niger sur les droits de l'homme et les prisons

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'appui aux réformes du système pénitentiaire (Projet PRESPEN, financé par les Pays-Bas), le HCDH-Niger, le PNUD, et l'Ecole de Formation Judiciaire du Niger ont organisé un atelier de formation pour le nouveau personnel de l'administration pénitentiaire du ministère de la Justice qui supervisera les prisons en remplacement de la Garde Nationale Nigérienne (GNN) sous la tutelle du ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation. Au total 44 inspecteurs pénitentiaires (5 femmes et 39 hommes) ont participé aux deux sessions de formation à Niamey, sur l'éthique, la

déontologie et les droits de l'homme. La première session de formation de 16 inspecteurs pénitentiaires a eu lieu du 17 au 19 juillet 2023, tandis que la deuxième session pour 28 inspecteurs a été organisée du 24 au 26 juillet 2023. L'objectif de ces sessions de formation était de fournir aux inspecteurs pénitentiaires des connaissances de base sur les normes des droits de l'homme en détention, y compris la protection des femmes, des enfants, des personnes vivant avec un handicap, des réfugiés et des étrangers dans les prisons.



Les inspecteurs pénitentiaires de la première session

Le renforcement des capacités et l'accompagnement de la société civile nigérienne : une priorité du HCDH-Niger.

210 leaders de la société civile dont 52 femmes formés sur les droits humains

CONICOPEM et le HCDH-Niger sensibilisent et plaident à Maradi pour l'abolition de la peine de mort

Depuis le premier forum des abolitionnistes du Niger tenu les 4 et 5 novembre 2016 à Niamey, une nouvelle ère favorable au processus de l'abolition de la peine de mort au Niger est annoncée. C'est ainsi que du 10 au 13 mai, le HCDH-Niger a apporté un appui technique et financier à la Coalition Nigérienne Contre la Peine de Mort (CONICOPEM) pour l'organisation d'une campagne de sensibilisation et de plaidoyer, et d'un atelier dans la région de Maradi. Ces deux activités visaient à soutenir le processus d'abolition de la peine de mort au Niger par un plaidoyer auprès des acteurs au niveau régional pour obtenir leur soutien au travail déjà entrepris avec le comité de relecture du code pénal et du code de procédure pénale en vue de supprimer de la législation nigérienne les dispositions conduisant à la peine de mort. Le plaidoyer a porté également sur l'adhésion du Niger au 2^{ème} protocole facultatif au Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques et au protocole additionnel à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatifs à l'abolition de la peine de mort. La campagne de plaidoyer a permis de rencontrer les autorités suivantes :

— Le Gouverneur de la région de Maradi,

- Le Sultan de Gobir,
- Le Procureur près le tribunal de grande instance de Maradi,
- Le Président du tribunal de grande instance de Maradi,
- Le Sultan de Katsina,
- Le Président de la section de Maradi de l'Association Islamique du Niger et du comité de dialogue inter et intra religieux,
- Le Président du conseil de ville de Maradi,
- Le Président du conseil régional de Maradi,
- Des représentants d'OSC,
- L'Evêque de Maradi,
- Le Maire de la commune 2 de Maradi,
- Des professionnels des médias locaux.

Le projet de code pénal prévoit l'abolition de la peine de mort. Cependant, il y a encore de la résistance de la part de certaines autorités religieuses.

33 participants (23 hommes et 10 femmes) représentant les autorités administratives, coutumières, les leaders religieux et les organisations de la société civile y compris les associations féminines et des jeunes ont pris part à l'atelier. Un guide de plaidoyer a été adopté afin d'intensifier le plaidoyer.



Un peloton d'exécution

Au 6 mai 2023, le nombre de condamnés à mort au Niger est de 15 personnes dont une femme. Ils sont condamnés soit pour meurtre, soit pour complicité de meurtre, soit de vol de nuit en réunion avec une arme blanche et de viol.

Il convient de noter que la dernière exécution de la peine de mort au Niger a eu lieu le 21 avril 1976. Le Niger est donc classé parmi les pays abolitionnistes de facto.

Le renforcement des capacités et l'accompagnement de la société civile nigérienne : une priorité du HCDH-Niger.

210 leaders de la société civile dont 52 femmes formés sur les droits humains

Les Organisations de la Société Civile (OSC) jouent un rôle important dans la promotion et la protection des droits de l'homme à travers leur travail de prévention, d'alerte précoce, d'assistance aux victimes, et de surveillance de la situation des droits de l'homme. Au Niger, les OSC constituent un pilier dans le système national de promotion et de protection des droits de l'homme. Les défis et les perspectives liés au travail des OSC en matière des droits de l'homme sont nombreux. C'est pourquoi, il est important que les acteurs de la société civile soient outillés afin de mieux comprendre et maîtriser leurs rôles et responsabilités dans la promotion, la protection et la défense des droits de l'homme. C'est ainsi que du 3 au 7 juillet 2023, dans le cadre de ses activités d'appui aux OSC, le HCDH-Niger a organisé, dans la région de Dosso, un atelier national de formation, à l'intention de 40 acteurs (12 femmes et 28 hommes) des organisations de défense des droits de l'homme sur : « le contenu, les techniques de monitoring et de reporting de la situation des droits de l'homme ». La session a été lancée par le

Secrétaire Général Adjoint du Gouvernorat en présence des différentes autorités régionales notamment judiciaires, municipales, les forces de défense et de sécurité, l'administration, et le Chef d'antenne régional de Dosso de la Commission Nationale des Droits Humains. Pendant cinq jours, les participants des huit régions ont reçu et approfondi des connaissances, des compétences, des aptitudes et des bonnes pratiques sur les normes des droits de l'homme aux niveaux national, régional et international, les droits de l'homme et l'univers carcéral, la protection des migrants – des femmes et des enfants, la coopération avec les institutions judiciaires – policières – pénitentiaires, la conduite d'une enquête en matière de violation des droits de l'homme, la recherche et l'élaboration des projets de financements ; le mécanisme de plaidoyer au niveau national, sous-régional et international. Les bénéficiaires ont également appris les principes et les techniques de suivi pour une meilleure mise en œuvre des activités dans les huit régions du Niger



Photo de famille des participants avec les officiels

Le renforcement des capacités et l'accompagnement de la société civile nigérienne : une priorité du HCDH-Niger.

210 leaders de la société civile dont 52 femmes formés sur les droits humains

Journée internationale de la liberté de la presse : le HCDH-Niger soutient les professionnels des médias dans la promotion de la liberté d'expression

Le 02 mai, à l'invitation du Réseau des Journalistes pour les Droits de l'Homme, le HCDH-Niger a participé à une Table Ronde organisée dans le cadre de la célébration de la journée mondiale de la liberté de la presse au Niger sous le thème : "Façonner un avenir de droits : La liberté d'expression comme moteur de tous les autres droits de l'homme".

Le 3 mai, l'ONG Reporters Sans Frontières (RSF) publiait son rapport de classement 2023 sur la liberté de la presse. Le Niger est classé 61^{ème} sur 180 pays, perdant ainsi 2 places par rapport au classement 2022. Selon le rapport, ce recul s'explique par plusieurs facteurs notamment le manque d'indépendance de l'information sur les médias publics. Au plan juridique, malgré la modification en 2022 de la loi sur la cybercriminalité pour supprimer les peines d'emprisonnement pour les délits d'injure ou de diffamation, des poursuites continuent d'être faites sur la base d'autres délits tels que la "diffusion de données de nature à troubler l'ordre public". L'environnement économique entrave également le bon fonctionnement des médias, notamment privés, en raison de l'insuffisance de la subvention accordée par l'Etat, du manque de publicité, des coûts élevés d'impression et du développement des réseaux sociaux qui menacent la survie des journaux privés.

Atelier sur la prise en compte du genre dans les organes de presse au Niger

Le HCDH-Niger en collaboration avec le Réseau des journalistes pour les Droits de l'Homme (RJDH) ont organisé à Maradi, du 15 au 17 mai 2023, une session de formation au profit des gestionnaires des médias sur l'intégration de la dimension genre.

Au Niger, les femmes sont sous-représentées dans la propriété des médias, dans la production d'information et aux postes décisionnels. Elles sont très peu parmi des personnes que l'on entend, voit ou dont on parle dans les nouvelles alors que les femmes représentent 50,3% de la population nigérienne. De plus, la persistance de stéréotypes de genre dans le contenu des médias, la prédominance de discours sexistes, la rareté des contre-stéréotypes et la couverture médiatique de questions sur la violence à l'égard des femmes sont autant de questions qui doivent être traitées avec professionnalisme. En pratiquant le journalisme sensible au genre, on développe des médias porteurs de valeurs qui changent le monde et remettent en question les inégalités de genre.

Les objectifs de l'atelier de Maradi étaient d'une part d'établir l'équilibre, l'égalité des genres dans le traitement de l'information et d'autre part, d'améliorer la qualité éditoriale, la représentativité des femmes dans les médias et l'éradication des stéréotypes et des inégalités de genre dans les organes de presse nigériens. Au total, 35 participants (9 femmes et 26 hommes) de 28 organes de presse audiovisuelle et écrite, publics et privés des huit régions du Niger ont participé à la session de formation.

Formation des OSC dans la zone d'opération de la Force conjointe du G5

Du 8 au 10 juin 2023, le projet Cadre de conformité du HCDH-Niger a organisé conjointement avec la Commission Nationale des Droits Humains (CNDH), un atelier destiné aux acteurs des OSC travaillant dans la zone d'opération de la Force conjointe du G5 Sahel dans la région de Tillabéri. Cet atelier visait à renforcer les capacités des acteurs des OSC sur :

- Les principes et standards des droits de l'homme, le droit international humanitaire, le droit international des réfugiés ;

Le renforcement des capacités et l'accompagnement de la société civile nigérienne : une priorité du HCDH-Niger.

210 leaders de la société civile dont 52 femmes formés sur les droits humains

- Les techniques de monitoring et de rapportage de la situation des droits de l'homme, du droit international humanitaire et du droit des réfugiés ;
- Les techniques d'interview des survivants de violations et/ou abus des droits de l'homme ;
- Les mécanismes de référencement des survivants de VBG et des victimes des violations des droits de l'homme ;
- La gestion des informations sensibles.

Au total, 30 participants (7 femmes et 23 hommes) des communes urbaines d'Ayorou, Gotheye, Tera, Petelkoli, Say et Torodi ont pris part à la session de formation.



Photo de famille

HCDH-Niger et l'ANDDH vent debout contre les violences basées sur le genre dans la région de Zinder

Du 6 au 8 juillet 2023, à Zinder, le HCDH-Niger a apporté un appui technique et financier à l'Association Nigérienne de Défense des Droits de l'Homme (ANDDH) pour l'organisation d'un atelier conjoint de formation sur la promotion de l'approche basée sur les droits de l'homme et l'accès à la justice dans les domaines liés aux pratiques néfastes et aux violences basées sur le genre. Cette activité de renforcement des capacités à laquelle ont participé des représentants des forces de défense et de sécurité, des OSC, des élus locaux, des chefs traditionnels, et des parajuristes, portait sur la prévention des violations des droits de l'homme et la protection des droits des femmes et des

enfants dans un contexte d'insécurité et de conflit. Au total, 53 participants (8 femmes et 45 hommes) de six communes de la région de Zinder ont pris part à cette importante session de formation.



Le HCDH-Niger et ANDDFE – Hakin Iyali ensemble pour la promotion d'une société amie des enfants

Dans le cadre des activités de célébration de la journée de l'enfant Africain, le HCDH-Niger, en partenariat avec l'Association Nigérienne de Défense des Droits de la Femme et de l'Enfant au Niger (ANDDFE-Hakin Iyali), a organisé les 14 et 15 juin 2023 à Maradi une table ronde sur la promotion des droits de l'enfant au Niger. Les discussions étaient axées sur le thème : "Ensemble pour une meilleure éducation et les droits de l'enfant au Niger : situation actuelle et défis à relever". L'objectif principal de cette activité à laquelle ont participé 19 acteurs (6 femmes et 13 hommes) était d'échanger avec les acteurs clés de l'éducation et de la protection de l'enfance au Niger sur les droits de l'enfant dont le droit à l'éducation. Cette activité encouragera la prise de conscience et l'action collective pour améliorer les droits des enfants au Niger.



Photo de famille de la table ronde

Le HCDH-Niger et ses partenaires échangent sur la situation des droits de l'homme

Traditionnel briefing sur les droits de l'homme à l'intention des ambassadeurs (es) et des représentant (e)s d'organisations internationales

Le 25 mai et le 13 juillet 2023, le HCDH-Niger a respectivement organisé la 9^{ème} et la 10^{ème} séance d'information sur les droits de l'homme à l'intention des ambassadeurs(es) et des représentant(e)s d'organisations internationales. Les informations partagées sont essentiellement le fruit du travail de monitoring du Bureau. Le HCDH-Niger a axé sa présentation sur :

- la détérioration continue des droits de l'homme et du droit international humanitaire, en particulier dans les régions de Diffa et de Tillabéri,
- la situation alarmante des migrants refoulés d'Algérie,
- les restrictions imposées à l'espace civique et démocratique pour des « raisons de sécurité »,
- la résurgence des violences intercommunautaires entre communautés peules et zarma-sonraï, dans différents départements de la région de Tillabéri,
- l'impact de l'utilisation des IED (Engins Explosifs Improvisés) par les GANE.

Le bureau a également profité de l'occasion pour informer le corps diplomatique de ses activités au cours de la période considérée et pour remercier les États membres pour leur soutien politique, diplomatique et financier continu au HCDH-Niger. Le Représentant du HCDH-Niger a invité les partenaires à investir dans la paix, la sécurité et les droits de l'homme.



Participants au 9^{ème} briefing

Les participants ont félicité et encouragé le HCDH-Niger dans ses efforts pour fournir des informations substantielles sur la situation actuelle des droits de l'homme dans le pays.

Table ronde sur le droit international humanitaire et les droits de l'homme dans la lutte contre le terrorisme

Le 3 juin 2023, à Niamey, dans le cadre de l'Initiative DUDH75, et à l'occasion de la visite officielle de trois ministres belges (Défense, Affaires étrangères et Coopération), le HCDH-Niger et l'Ambassade de Belgique ont organisé une Table ronde sur le thème : « *Droit international humanitaire et droit des droits de l'homme dans le contexte de la lutte contre le terrorisme : Progrès, défis et perspectives au Niger* » à l'Ecole Nationale d'Administration de Niamey. Les discussions ont porté sur le caractère central et les défis de la protection des civils, des droits de l'homme et du droit international humanitaire dans le contexte des opérations antiterroristes ; le rôle crucial des États et des institutions clés. Les participants ont en outre fait le point sur les progrès réalisés dans la lutte contre le terrorisme au Niger ; les défis, et les leçons apprises. Il a également été souligné l'importance de la place des droits de l'homme et du droit international humanitaire au sein des établissements de formation des forces de défense et de sécurité. 70 élèves issus de l'école de la gendarmerie, de l'école nationale d'administration, de l'école militaire supérieure, de l'école de formation judiciaire et de l'école nationale de police, ont participé à la table ronde. La table ronde a été animée par le Représentant du HCDH-Niger. Les membres du panel comprenaient le président du Haut Conseil pour la Consolidation de la Paix au Niger, le chef de la délégation du CICR, le représentant du ministre belge des Affaires étrangères et la Commission nationale des droits de l'homme.

Don d'ouvrages pour la mise en place de « rayons droits de l'homme »



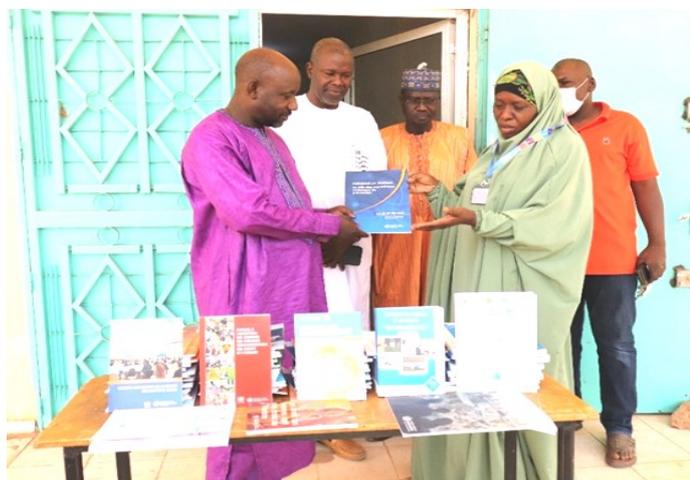
Le DG de l'EFJN, ses collaborateurs et le Représentant

Le 6 juin, le HCDH-Niger a remis 400 livres sur les droits de l'homme à l'Ecole de Formation Judiciaire du Niger (EFJN). Le don aidera à créer un « rayon droits de l'homme » au sein de la bibliothèque de l'EFJN et contribuera à renforcer les capacités des 500 élèves (magistrats, greffiers, agents pénitentiaires).

Le HCDH-Niger accompagne et soutient la Cour des Comptes du Niger dans la promotion de la bonne gouvernance, des droits de l'Homme et la réalisation des Objectifs de Développement Durable par la remise de 100 ouvrages en lien avec le mandat de la Cour des comptes le 31 mai 2023.



Remise officielle d'ouvrages au Président de la Cour des Comptes



Remise officielle d'ouvrages au Vice-Recteur de l'Université André Salifou de Zinder

Le HCDH-Niger appuie la bibliothèque centrale de l'Université de Zinder avec un lot de 110 ouvrages portant sur diverses thématiques des droits de l'homme, remis le 29 avril 2023.



NATIONS UNIES

DROITS DE L'HOMME

HAUT-COMMISSARIAT

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Ahmed Rémi OUOBA, Assistant aux Droits de l'Homme
+227 80 08 85 33
ahmed.ouoba@un.org

Hadiza MAHAMAN, Chargée de Communication et Reporting
+227 80 08 85 87
hadiza.mahaman@un.org

Omer Kebiwou KALAMEU,
Représentant et Chef du Bureau du HCDH-Niger
kebiwou.kalameu@un.org

www.ohchr.org



DIGNITÉ, LIBERTÉ ET JUSTICE POUR TOUS